



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

euro

Question écrite n° 56604

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des pièces de un et de deux centimes d'euro. Considérant que leur coût de fabrication est plus élevé que leur valeur nominale, plusieurs pays y ont renoncé, comme la Finlande qui n'a jamais fait circuler ces pièces, ou les Pays-Bas qui ont institué un système d'arrondi. Selon le dernier sondage Eurobaromètre, une majorité des citoyens de la zone euro considère que la gamme de huit pièces est appropriée. Cependant, cette majorité a baissé de trois points depuis l'année dernière (53 % contre 56 %). S'il était décidé de réduire le nombre actuel de pièces, 66 % des citoyens de la zone euro (cinq points de plus que l'an dernier) se prononcent pour un abandon des pièces d'un centime et 60 % de celle de deux centimes. En France, les sondés ont exprimés la crainte que la disparition des centimes d'euros, autorisant les commerçants à arrondir les prix, se solde par une hausse des prix. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Si certains débats dans d'autres pays européens ont remis en lumière ce sujet, la position de la France concernant les plus petites dénominations de l'euro n'a pas évolué : la France n'est pas favorable à leur retrait. En effet, il apparaît nécessaire de plaider en faveur du maintien de la circulation des pièces de 1 et 2 centimes d'euro du fait de plusieurs facteurs. Tout d'abord, le retrait des pièces de 1 et 2 centimes et l'arrondi des prix en multiples de 5 centimes pourraient entraîner un effet inflationniste du fait de possibles arrondis systématiques par le haut. Certaines associations de défense des consommateurs et la Banque de France ont souligné ce risque. En outre, un tel changement pourrait créer une relative méfiance de la part de certains consommateurs en relançant une polémique sur l'effet inflationniste de l'euro, telle qu'elle avait déjà eu lieu lors du passage à l'euro fiduciaire. De même, la mise en place d'arrondis en multiples de 5 centimes aurait également un coût pour les entreprises et les commerçants qui devraient à nouveau, deux ans après le passage à l'euro, modifier leurs tarifs, leurs étiquettes et affichages. Enfin, plusieurs enquêtes d'opinion ont souligné que les Français considèrent que la gamme de pièces en euro est adaptée. Aussi, il n'apparaît pas, à ce stade, nécessaire de revenir sur la circulation de ces pièces dans notre pays. Cependant, des réflexions sont en cours, au niveau européen, avec nos partenaires sur l'usage de ces petites coupures.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56604

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 919

Réponse publiée le : 29 mars 2005, page 3264